

FONDS DE DOTATION

« LA VIE RASSUREE »

RAPPORT D'ACTIVITE Exercíce au 31/12/2019



1. Préambule

L'assemblée constitutive du Fonds de dotation « La Vie Rassurée » s'est tenue le 10 novembre 2011 et l'annonce de sa création est parue au Journal Officiel du 14 avril 2012.

Le Fonds de dotation a été créé à l'initiative de l'IRCOM; le Conseil d'Administration en sa séance du 28 octobre 2011 s'est prononcé favorablement à la création d'un fonds de dotation dans le but de recevoir par dévolution, l'actif net de l'association PRECI, dissolue.

Le Fonds de dotation « La Vie Rassurée » a pour objet de financer ou cofinancer des missions, actions ou programmes d'intérêt général à caractère social, médico-social ou/et sanitaire, définis et mis en œuvre par le fondateur ou d'autres organismes sans but lucratif à caractère social, médico-social ou et sanitaire, partenaires du fondateur.

Le Fonds peut affecter tout ou partie des dons et legs composant sa dotation à son objet social ainsi qu'à des actions ou programmes spécifiques compatibles avec ledit objet.

Il comprend les dotations en capital qui lui sont apportées, les donations et legs qui lui sont consentis et les plus-values de cession dégagées dans le cadre de la gestion de son patrimoine.

Le fonds de dotation peut disposer de tout ou partie des biens constituant sa dotation pour l'accomplissement de son objet, dans les conditions définies aux articles 2 et 12 des statuts.

Le fonds de dotation est investi en actifs et placements éligibles prévus à l'article R. 931-10-21 du Code de la sécurité sociale.

Les autres titres immobilisés s'élèvent à 6 117 523 euros contre 5 945 234 euros en 2018 sur un Total Bilan de 6 160 644 €.

Le Fonds de Dotation « La Vie Rassurée » depuis sa création fin 2011 n'a reçu aucun don ni leg hormis la dévolution d'actifs de l'association PRECI.



2. Fonctionnement interne du Fonds de dotation

2.1. Gouvernance

A) Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article 5 de ses statuts « Conseil d'Administration : composition et renouvellement », le Fonds de dotation est administré par un Conseil d'Administration composé de cinq membres.

Le Conseil d'Administration en 2019 est composé des quatre membres suivants désignés par l'Ircom :

- Agnès ADOLPHE
- Georges ORNEM
- Gabriel HAYOT
- > Roland LAMEYNARDIE

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an, à la demande du Président ou de plus de la moitié des membres du Conseil.

Pour l'exercice 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois, les :

- 01 Février pour la mise en place du nouveau bureau
- 14 Juin pour l'approbation des comptes 2018
- 11 octobre pour la restitution des conclusions de la mission d'accompagnement du cabinet Y et A, avec pour décision la création d'un centre de prévention santé sur le modèle du régime Agirc-Arrco par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt. Ce conseil a statué également sur la nomination de KPMG en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2019 à 2024.

B) Bureau

La constitution du Bureau est la suivante :

> Président : Gabriel HAYOT

Vice-Président : Roland LAMEYNARDIE

Trésorier : Georges ORNEMSecrétaire : Agnès ADOLPHE

Immeuble « La Verrière » - 20 avenue des Arawaks – B.P. 460 – 97205 Fort-de-France Cedex



C) Direction Générale

La Direction Générale est assurée statutairement à titre gracieux par le Directeur Général de l'Ircom actuellement occupée par Daniel PIERRE-LOUIS.

2.2. Instances de contrôle

A) Expertise comptable

Le Conseil d'Administration a confié au cabinet d'expertise comptable de Madame Marie-Frédérique ADREA-LORDINOT la tenue des comptes.

B) Commissariat aux comptes

Le Conseil d'Administration a confié au cabinet KPMG Audit DFA représenté par M. Prudence ECOUE, la mission de commissariat aux comptes.

2.3. Comité consultatif

Le Fonds de dotation ne dispose pas au 31 décembre 2019 d'un comité consultatif dont la mise en place est obligatoire lorsque le montant de la dotation excède un million d'euros. Ce comité, prévu à l'article 7 des statuts, sera constitué en tant que de besoin et composé de trois personnalités qualifiées désignées en dehors du Conseil d'administration pour une durée de deux ans.

Son rôle est de faire au Conseil d'Administration des propositions de politique d'investissement et d'en assurer le suivi. Il peut par ailleurs proposer au Conseil d'Administration des études et des expertises.

La mise en place ne s'est pas toujours pas concrétisée en 2019 en dépit des contacts pris.



3. Moyens de fonctionnement

3.1. Convention de mise à disposition de moyens

Une convention de mise à disposition de moyens a été signée le 9 octobre 2012 entre l'Ircom et le Fonds de dotation visant à héberger gracieusement au sein de ses locaux « La Vie Rassurée » afin qu'elle puisse exercer son activité dans les meilleures conditions sans que cependant lui soit attribué un espace dédié.

Cette convention prévoit également de mettre à disposition les moyens logistiques, humains et les fournitures nécessaires à sa gestion administrative comprenant :

- > Ressources humaines : 2 à 4 heures par mois pour 2 personnes
- Logistiques: organisation matérielle des réunions et activités de « La Vie Rassurée » (boissons, fournitures de bureau, consommables informatiques...)

Les frais engagés par l'IRCOM pour le compte de « La Vie Rassurée », relevant de ladite convention, sont remboursés par « La Vie Rassurée » sur la base du prix coûtant et conformément aux dispositions de l'article 261 B du Code Général des Impôts dès la production d'une note de débours et se sont élevés à 1 766 euros en 2019.

4. Rapport du fonds avec les tiers

4.1. Liste des partenaires du Fonds

Le Fonds de dotation « La Vie Rassurée » dans le cadre de sa prospection auprès de partenaires a passé en 2018 un partenariat avec l'AMDOR 2000 pour le financement d'une plateforme web à destination des aidants familiaux.

Les actions de communication menées par le Fonds

Une action de communication sur l'exercice 2019 a été menée dans le cadre du projet « Mission d'accompagnement » en vue de l'appel à manifestation d'intérêt réalisé par le biais de la mission du cabinet Y et A.

Immeuble « La Verrière » - 20 avenue des Arawaks – B.P. 460 – 97205 Fort-de-France Cedex



4.2. Les actions de prospection de donateurs menées par le Fonds

Aucune action de prospection de donateurs sur l'exercice 2019.

5. Liste des actions d'intérêt général financées par le Fonds et indications

Deux actions en 2019 ont bénéficié de fonds prélevés sur les ressources disponibles du Fonds de Dotation :

1ère Action

Le Fonds de dotation « La Vie Rassurée » a retenu en 2018 un projet d'investissement répondant au mieux aux besoins de la population concernée et des réalités locales.

Proiet:

> Mise en place d'une plateforme webservices en partenariat avec Agevillage

Objectif:

- Apporter des informations actualisées émanant des services de l'état, de la collectivité locale, des caisses de retraites, organismes d'aides et de soins, etc.
- > Assurer les services les plus adéquats aux personnes aidées

Public visé:

Aidants familiaux-Personnes âgées-Séniors- aidants professionnels-décideurs politiques-administratifs

Financement accordé :

- Financement à 100 % du budget de l'année 1 sans autres engagements sur les autres exercices
- Montant accordé : 96 280 euros HT

La convention a été signée et retournée.

La plateforme a été opérationnelle vers Novembre 2019.

Montant déloqué : 33 363,75 euros. TTC.

Immeuble « La Verrière » - 20 avenue des Arawaks – B.P. 460 – 97205 Fort-de-France Cedex



2^{ième} action

Le Fonds de dotation « La Vie Rassurée » dans le cadre de sa prospection auprès de partenaires s'est prononcé favorablement le 09 novembre 2018 pour une mission d'accompagnement sur la mise en place de programmes d'intérêt général afin d'améliorer la vie des personnes âgées en Martinique aux conditions et modalités suivantes :

Projet : Mission d'accompagnement sur la mise en place de programmes d'intérêt général afin d'améliorer la vie des personnes âgées en Martinique



Coût de la mission : 89 600 euros HT soit 97 216 TTC

Cette mission a pour but de permettre au fonds de dotation de structurer une démarche de recherche de projets à financer entrant dans le cadre des orientations fixées par le conseil d'administration.

Montant débloqué : 97 216 TTC

Immeuble « La Verrière » - 20 avenue des Arawaks – B.P. 460 – 97205 Fort-de-France Cedex



6. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du Fonds de dotation

Aucune liste de personnes morales bénéficiaires des redistributions du Fonds de dotation « La Vie Rassurée » sur l'exercice 2019.

7. Compte d'emploi des ressources

Le Fonds de dotation « La Vie Rassurée » n'a pas fait appel en 2019 à la générosité publique.

8. Liste des libéralités reçues

Le Fonds de dotation « La Vie Rassurée » n'a reçu aucune libéralité sur l'exercice 2019.

9. Point financier

En produits:

Le fonds n'a bénéficié d'aucun produit d'exploitation.

La provision pour dépréciation de 359 766 euros existante dans les comptes a été reprise générant un produit financier.

Une reprise de provision concernant l'impôt sur les sociétés de 2015 pour 8 838 euros a été passée en produits exceptionnels.

En charges:

LDes honoraires de 97 216 euros TTC <u>du cabinet Y et A</u>ont été comptabilisés en charges.charges.

<u>Une subventionL'aide financière</u> accordée par le fonds de dotation à l'association AMDOR pour un montant de 96 280 euros a été passée <u>en subventions accordées dans les comptes</u>.

Immeuble « La Verrière » - 20 avenue des Arawaks – B.P. 460 – 97205 Fort-de-France Cedex

Téléphone : 05 96 55 61 00 – Télécopie : 05 96 75 59 50

Mis en forme : Police :Gras, Soulignement

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,27 cm

Mis en forme: Police: Gras, Soulignement

Mis en forme : Retrait : Gauche : 2 cm

Mis en forme : Police :Gras, Soulignement

Mis en forme : Police :Gras, Soulignement



Les autres charges pour 9 784 euros sont constituées des honoraires du cabinet comptable, du commissaire aux comptes, et de la facture de mise à disposition de moyens de l'14ircom AA.

Une reprise de provision concernant l'impôt sur les sociétés de 2015 pour 8 838 euros

<u>Au Bilan :</u>

Une moins-value latente <u>de 36 912,74 euros</u> sur les parts du fonds IRCOM RETRAITE DIVERSIFIE 2, souscrit

Je 16 août 2018, pour une valeur de 6.304.999,26 euros a été constatée au 31/12/2019 soit 36 912,74 \in calculée de la manière suivante :

Prix de souscription unitaire = 1099,0015313, valeur liquidative unitaire = 1092,41, écart unitaire = 6,59153,13 nombres de parts restant = 5737,025 - 137 (rachat 04/07/2019) = 5600,025 parts.

L'exercice 2019 affiche un résultat de $\frac{181.915127\ 347}{120}$ euros résultant essentiellement d'une reprise de la provision pour dépréciation d'un montant de 359.765,55 euros sur les parts du fonds IRCOM RETRAITE DIVERSIFIE 2 $_{.7}$

Le montant du fonds associatif et des réserves s'élève à 6 135 7796 081 211 euros à la fin de l'exercice

Mis en forme : Police :Gras, Soulignement

Mis en forme : Police :Gras, Soulignement

Mis en forme : Gauche, Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm, Espace Après : 10 pt, Interligne : Multiple 1,15 li

Immeuble « La Verrière » - 20 avenue des Arawaks – B.P. 460 – 97205 Fort-de-France Cedex



Fonds de dotation « La Vie Rassurée »

EXERCICE 2019

Conseil d'Administration du 12 juin 2020

Immeuble « La Verrière » - 20 avenue des Arawaks – B.P. 460 – 97205 Fort-de-France Cedex



Conformément aux dispositions de l'article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008, nous vous soumettons le présent rapport sur la situation de notre Fonds de dotation et sur son activité au cours de l'exercice 2019.

Ce rapport sera utilement complété par les réponses que nous essaierons d'apporter à toutes les questions que vous pourriez nous poser sur les différents points que nous vous présentons.

1/ SITUATION DE L'ASSOCIATION

<u>La situation active et passive du Fonds de dotation « La Vie Rassurée » à la fin de cet exercice clos le</u> 31 décembre 2019, d'une durée de 12 mois, est résumée dans le bilan établi à cette date.

Le Total Bilan au 31 décembre 2019 est de 6 160 654 € contre 5 984 043 € en fin d'année 2018.

L'analyse que nous pouvons en faire est la suivante :

1.1. ANALYSE DE L'ACTIVITE A TRAVERS LE COMPTE DE RESULTAT :

1.1.1. Charges d'exploitation

- Le total des charges d'exploitation s'élève à 203 441 € en 2019 en hausse par rapport à 2018 de 193 616 €, comprenant essentiellement :
- Autres services extérieurs: 107 000 € contre 9 733 € en 2018 (+ 97 267 €) il s'agit essentiellement des honoraires du cabinet Y et A, de la mise à disposition de moyens humains et logistiques par l'IRCOM nécessaires à la gestion administrative du Fonds de dotation, ainsi que des honoraires des Commissaire aux comptes, Expert-comptable.
- Subventions accordées pour 96 280 € constitués du montant de l'aide financière accordée à l'association AMDOR pour la réalisation d'une plateforme web destinée aux aidants familiaux.
- Autres charges: 161 € contre 92 € en 2018 (+69 €) correspondant aux remboursements des frais des administrateurs aux réunions de l'exercice

Le détail des mises à disposition se décompose comme suit :

	<u>2019</u>	2018	ECART
LISABE	<u>674</u>	<u>823</u>	<u>- 149</u>
CRESSON	<u>1092</u>	<u>1 341</u>	- 249
REGUL ANTERIEURE	500		+ 500
TOTAL MISES A	2 266 €	<u>2 164</u>	+ 102
DISPOSITION		€	
(COMPTE 621110)			

Immeuble « La Verrière » - 20 avenue des Arawaks – B.P. 460 – 97205 Fort-de-France Cedex



1.1.2. Résultats financiers

Le résultat excédentaire est composé essentiellement d'une reprise de provision pour dépréciation de titres de placements financiers qui s'élève à + 359 766 € en 2019, en partie compensée par une provision sur moins-value latente d'un montant de 36 913 €.

En effet le Fonds de dotation « La Vie Rassurée » a procédé le 10 Août 2018 à l'investissement des 6.3M€ sur le fonds IRCOM RETRAITE DIVERSIFIE 2 géré par HSBC GAM.

Ce fonds IRCOM RETRAITE DIVERSIFIE 2 a généré, avec une valeur liquidative de 1092.41 € contre une valeur de souscription de 1099.0015313 €, une moins-value latente de -36 913 € au 31 Décembre 2019.

Compte tenu d'un résultat d'exploitation de – 203 441 en 2019, du résultat financier de + 321 950 €, d'un résultat exceptionnel de 8 838 € et de l'impôt sur les sociétés de 0 €, l'exercice 2019 se solde par un excédent net comptable de + 127 347 €.

Le détail de cet excédent se décompose comme suit :

	<u>2019</u>	2018	<u>ECART</u>
RESULTAT	<u>-203 441</u>	<u>- 9 825</u>	<u>- 193 316</u>
<u>D'EXPLOITATION</u>			
RESULTAT FINANCIER	+ 321	- 355 719	+ 677 669
	<u>950</u>		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	<u>8 838</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
IMPÔT SUR LES SOCIETES	<u>0</u>	<u>- 971</u>	<u>+ 971</u>
RESULTAT GLOBAL	+ 127	<u>- 366 514</u>	+581 304
	<u>347</u>		

1.2. LE BILAN:

1.2.1. L'actif

Au 31 décembre 2019, l'Actif s'élève à 6 160 654 € se décomposant comme suit :

IMMOBILISATIONS FINANCIERES:

Autres titres immobilisés : 6 117 523 €

Immeuble « La Verrière » - 20 avenue des Arawaks – B.P. 460 – 97205 Fort-de-France Cedex



- Souscription de 5 737.025 part de copropriété IRCOM RETRAITE DIVERSIFIE 2 pour 1 098.13 € (souscription 16/08/2018)
- Auxquels s'ajoutent 5 000 € de commissions relatives à l'opération
- La valeur liquidative de ces parts étant portée à 1092.41 € à la clôture 2019, une provision pour dépréciation liée à la moins-value de 36 913 € est enregistrée.

DISPONIBILITES

Compte courant Crédit Mutuel 43 120 €

1.2.2. Le Passif

Au 31 décembre 2019, le Passif s'élève à 6 160 654 € se décomposant comme suit :

- Les fonds propres du Fonds de dotation représentent un montant de 6 081 211 € en 2019 contre 5 953 864 € en 2018, soit 98.7 % du total du passif.
- Ils sont constitués :
 - du Fonds Associatif (dotations consomptibles), soit 6 105 480 €
 - des Autres Réserves, soit -151 615 €
 - augmenté du résultat de l'exercice 2019 qui se traduit par un excédent de 127 347 €.
- Les dettes enregistrées en 2019 représentent 79 443 € contre 30 179 € en 2018. Les dettes s'analysent ainsi
 :

• Dettes d'exploitation (fournisseurs et FNP) :	7 053 €
• Dettes fiscales :	
o Impôt sur les sociétés :	7 205 €
Dette envers l'IRCOM	2 266 €
Dette envers l'AMDOR	62 916 €
 Intérêts courus 	3 €

2/ Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et de décider d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à +127 347 € au compte « Autres Fonds propres/Réserves » du Fonds de dotation « La Vie Rassurée ».

Immeuble « La Verrière » - 20 avenue des Arawaks – B.P. 460 – 97205 Fort-de-France Cedex



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE DOTATION

LA VIE RASSUREE

12 juin 2020

RESOLUTIONS

<u>Il est proposé au Conseil d'administration du fonds de dotation « La Vie Rassurée » d'adopter les résolutions suivantes :</u>

<u>1ère Résolution – (Approbation des comptes 2019)</u>

Le Conseil d'administration du fonds de dotation « La Vie Rassurée », réuni le 12 juin 2020 et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'examen et l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2019, conformément aux dispositions statutaires, après avoir pris connaissance :

🖔 du rapport d'activité du fonds de dotation La Vie Rassurée,

🖔 du rapport financier du fonds de dotation La Vie Rassurée,

b des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

🖔 et des différents renseignements complémentaires donnés,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui sont présentés et, faisant apparaître pour un résultat net de l'exercice (bénéfice) de 127 347 euros.

Immeuble « La Verrière » - 20 avenue des Arawaks – B.P. 460 – 97205 Fort-de-France Cedex



2ème Résolution – (Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

Le Conseil d'administration du fonds de dotation « La Vie Rassurée », réuni le 12 juin 2020, approuve l'affectation du résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2019, soit 127 347 euros, au compte « Autres Fonds Propres/Réserves » du fonds de dotation La Vie Rassurée.

<u>3ème Résolution – (Rapport spécial des Commissaires aux Comptes)</u>

Le Conseil d'administration du fonds de dotation « La Vie Rassurée », réuni le 12 juin 2020, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code de commerce, statue sur ladite convention :

Convention de mise à disposition de moyens datée du 09 octobre 2012 entre l'Ircom et le fonds de dotation « La Vie Rassurée ».

4ème Résolution – (Quitus aux administrateurs)

<u>Le Conseil d'administration du fonds de dotation « La Vie Rassurée », réuni le 12 juin 2020, donne quitus à ses membres et ratifie tous les actes accomplis par eux durant l'exercice clos au 31 décembre 2019.</u>

5ème Résolution – (Pouvoirs)

Le Conseil d'administration du fonds de dotation « La Vie Rassurée » », réuni le 12 juin 2020, confère touspouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales qu'il y aura lieu. **Mis en forme :** Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm, Espace Avant : Automatique, Après : 10,5 pt, Interligne : Au moins 14,25 pt, Motif : Transparente (Blanc)

Mis en forme : Police :(Par défaut) Calibri

Immeuble « La Verrière » - 20 avenue des Arawaks – B.P. 460 – 97205 Fort-de-France Cedex